

gnements supplémentaires à l'égard de chacun ainsi que du Conseil de recherches pour la défense. La majeure partie de cette somme sera dépensée au pays même.

M. CARTER : Quel pourcentage des travailleurs du pays gagnent leur vie dans les industries de défense? Quelqu'un aurait-il quelque idée à ce sujet?

M. MILLER : Pour ma part je n'en ai pas.

Le PRÉSIDENT : Votre question est intéressante, monsieur Carter.

M. PEARSON : Monsieur le président, j'aurais une ou deux questions à poser au sujet de la production et du coût des avions. D'abord, au sujet du CF-100... mais est-ce le bon moment d'aborder le sujet?

Le PRÉSIDENT : Il a été proposé, — et la proposition vous agréera, je pense, — d'inviter le personnel de l'aviation à se présenter ici et à nous donner des renseignements détaillés là-dessus.

M. PETERS : Avec votre permission, je poserai une question qui fait suite à celle de M. Cathers au sujet de l'inspection des établissements, de la possibilité qu'un établissement ait un personnel trop nombreux ou manque de personnel et de l'équilibre efficace entre le personnel civil et le personnel militaire. Dans l'aviation durant la guerre, le poste était occupé par l'inspecteur général qui, si je ne m'abuse, constituait une autorité civile sur tout le personnel militaire. Il représentait, je crois, l'administration centrale de la Défense nationale. Trouve-t-on aujourd'hui dans les services une personne qui possède pareilles attributions et qui constitue une autorité civile dotée du pouvoir de faire des enquêtes de ce genre et qui est indépendante du service?

M. MILLER : Il n'y a pas d'inspecteur général dans chacun des trois services aujourd'hui. L'inspection générale est maintenant confiée à un vérificateur. Nous avons des vérificateurs itinérants qui en sont chargés.

M. CATHERS : Ces fonctions relèvent-elles de l'auditeur général ou du ministère de la Défense?

M. MILLER : Il y a un vérificateur du bureau de l'auditeur général et un autre du ministère.

M. PETERS : Qui remplit cette fonction aujourd'hui? A mon sens, c'était une fonction très importante car elle constituait une surveillance extérieure sur les services armés. Il y a une certaine mesure de protection, — le mot n'est pas juste, — de favoritisme de la part des supérieurs, parfois un officier favorise un service au détriment d'un autre.

L'inspecteur général avait suffisamment d'autorité pour remédier à cela et il lui arrivait souvent de découvrir dans certains services de chaque établissement des lacunes qui, à mon avis, n'auraient pas été remarquées par un vérificateur parce que celui-ci se préoccupe de vérification financière et non pas d'inspection proprement dite.

M. MILLER : Nous n'avons pas de vérificateur dont les fonctions sont celles d'un inspecteur général et, autant qu'il m'en souviennne, ce n'était pas une personne de l'extérieur mais un officier des services armés qui remplissait ces fonctions pendant la période dont j'ai gardé le souvenir. Il relevait du ministre et non du chef d'état-major du service armé. Il était tout de même un officier des forces armées, pour autant que je m'en souviennne.

M. MCILRAITH : Je crois savoir que les services dentaires des trois armes sont unifiés. Est-ce exact?